



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Tél.: (418) 875-4854
Courriel:
lac-sergent-maire@deryste.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à l'effet que lors de la séance de consultation publique qui se tiendra le lundi 18 septembre 2017 à 19h15, au 1466, chemin du Club Nautique, le Conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

Situé au 1590, chemin du Tour-du-Lac Nord et désigné par le numéro de lot 4 599 268 dans le cadastre du Québec.

La dérogation vise à régulariser la distance du bâtiment principal de la marge de recul avant à 4.10 mètres alors que la norme réglementaire est de 9 mètres.

Cette dérogation permettra également à régulariser le bien-fonds désigné par le No de lot 4 599 268 au Règlement de lotissement actuel en ce qui concerne ses dimensions et superficie en raison d'une expropriation par la Ville de Lac-Sergent inscrite en mai 2009, c'est-à-dire la mesure en profondeur de 51.23 mètres alors que la norme réglementaire est de 75 mètres et une superficie de 3 492.8 mètres carrés alors que la norme est de 4 000 mètres carrés.

La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage numéro 314-14.

Lors de la séance de consultation publique, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Fait à Lac-Sergent, ce 31 août 2017.

Josée Brouillette

Directrice générale et Secrétaire-trésorière